Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0056-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

BE_2026_0056

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 9 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 1 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 17 Procuration(s) : 2

Étaient présents :
Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
Mme AURIAC Cécile à M. JEFFROY Christian, M. GUELOU Hervé à M. EGAULT Gervais

Etaient absents excusés :
M. ARHANT Guirec, Mme CADIOU Gaby, M. LE BEVER Gildas, M. LEON Erven

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Espace France Services de PLESTIN-LES-GREVES - Demande de subvention 2026

Exposé des motifs

Labellisé depuis le 1er avril 2022, l'espace France Services de Plestin-les-Grèves est un guichet unique où les services de 12 partenaires nationaux sont proposés via l'accueil, l'accompagnement et l'animation assurés par Lannion-Trégor Communauté. A cette offre nationale s'ajoute celle des partenaires locaux pour offrir aux usagers un panel de réponses le plus large possible et au plus près de leurs besoins quotidiens. Ainsi, les administrés peuvent bénéficier d'un soutien pour l'ensemble de leurs démarches administratives dématérialisées.

En 2025, ce sont plus de 6391 sollicitations qui ont eu lieu au sein de l'espace France Services de Plestin-les-Grèves :

- 772 dans le cadre de rendez-vous partenaires ;
- 1977 pour des accompagnements France Services ;
- 1686 pour de l'accueil, information et/ou orientation ;
- 1388 pour l'espace numérique ;
- 568 participants aux ateliers numériques.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260609-BE_2026_0056-DE

Lannion-Trégor Communauté sollicite donc auprès des services de l'État pour l'année 2026 une demande de financement pour les frais de fonctionnement de l'espace France Services de Plestin-les-Grèves.
La subvention sollicitée est forfaitaire pour un montant total de 47 500 €. Ce montant est réparti entre le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le FNFS (Fonds National France Services).
Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2026 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2026 (TTC)

Dépenses			Recettes		
Charges	Montant	%	Financement	Montant	%
Personnel	103 029,71 €	97,31 %	Subvention FNADT/FNFS	47 500,00 €	44,86 %
Fournitures/Équipement	250,00 €	0,24 %	Autres subventions		0,00 %
Communication	1 500,00 €	1,42 %	Autofinancement	58 379,71 €	55,14 %
Autres (téléphonie, internet)	1 100,00 €	1,04 %	Bonification FRR		0,00 %
	105 879,71 €	100,00 %		105 879,71 €	100,00 %

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER La demande de subvention France Services auprès des services de l'État au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et du FNFS (Fonds National France Services) pour le fonctionnement de l'espace France Services de Plestin-les-Grèves pour l'année 2026 suivant le plan de financement détaillé ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 12 JUIN 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 12 JUIN 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.